

Réunion relative aux lignes directrices de gestion Mobilité
8 septembre 2025 à 14h30
- Relevé de décisions –

Participants :

Pour la direction des ressources humaines :

Caroline Tranchant, Adjointe à la DRH

Virginie Lenoble, sous-directrice du recrutement et des mobilités (SDRM)

Amélie Le Nest, adjointe à la sous-directrice SDRM

Alain Arribard, chef du bureau RM2

Denis Poulet, adjoint au chef du bureau RM2

Véronique Teboul, chef du département des relations sociales

Pour les Organisations syndicales :

FO

Alexandre Bergougnou

Olivier Gleizes

Claire Feld

Juliette Hugues

Georges Kuntz

François Maurice

Frédéric Rocher Lacoste

Stéphanie Ferrari-Paillet

CFDT

Joëlle Martichoux

Robert Baylocq

Jeannine Magrex

Sandrine Lucas

Cartoline Boudé

UNIPF-UNSA

Sylvie Mian

Sandra Chavoz

SNCTA-SNPL

Tiphaine Lemaire-Marsot

Matthieu Pedrosa

Objectifs de la réunion :

Présenter le bilan des LDG mobilités actuelles, les réflexions et travaux engagés et échanger autour de quelques pistes d'évolution.

Les constats et enjeux partagés :

- Nécessité de rationaliser et simplifier le dispositif actuel dans l'intérêt des agents, des employeurs, de l'ensemble des acteurs de la chaîne RH.
- Supprimer les contraintes inutiles lorsque cela est possible ;
- Offrir une vision globale et claire des postes offerts ;
- Instaurer un dialogue social constructif et garantir un dispositif de signalement efficace sans revenir sur les dispositions de la loi de transformation de la Fonction publique de 2019 ;
- Souhait de maintenir ou renforcer les échanges avec les organisations syndicales sur les sujets y compris localement ;
- Objectif de clarté, transparence et efficacité ;
- Poursuivre la démarche d'association des agents et de tous les acteurs de la chaîne ;
- Travailler l'actualisation des LDG mobilité au regard des parcours des agents ;
- Veiller au respect de l'application des priorités légales ;
- La DRH doit être garante du respect des règles de la mobilité ;
- Associer les établissements publics aux travaux tout en veillant au respect de leur autonomie.

Les compléments d'informations demandés à l'administration et attentes :

1. Transmettre le diaporama projeté en séance
2. Apporter des éclairages sur le fonctionnement de la plateforme de signalement
3. Compléter les statistiques sur les postes publiés chaque année par les données relatives aux plafonds d'emploi annuels
4. Rappeler aux opérateurs la nécessité d'associer les organisations syndicales aux évolutions et à la mise en œuvre de leurs LDG mobilité
5. Apporter des éléments qualitatifs sur le déficit d'attractivité de certains territoires, avec une distinction géographique par RZGE et de certains services (DIR, DIRM)
6. Compléter les statistiques relatives aux publications de postes avec des données antérieures à la mise en œuvre des LDG (sous réserve de faisabilité)
7. Affiner par catégorie les statistiques relatives au nombre de candidatures par poste
8. Distinguer les mobilités externes et les mobilités internes
9. Préciser le taux de réalisation des mobilités pour les agents bénéficiant d'une priorité légale et communiquer des éléments qualitatifs sur les priorités subsidiaires
10. Donner les suites des recours gracieux et contentieux

Autres sujets abordés :

Les organisations syndicales ont souhaité avoir des précisions sur les autres voies de recrutement : les statistiques étant traités dans le RSU, il est proposé de ne pas donner suite à cette demande

Il a été par ailleurs demandé de fournir des éléments de bilan sur le CNAL : le dispositif est encore récent et nécessite du recul pour en dresser un bilan plus précis. Ce sujet n'étant pas dans le champ de travail de ce groupe de travail, il est proposé de ne pas l'aborder dans cette

instance. Un rapide bilan en a été dressé lors du COPERF du 11 septembre 2025 et pourra être complété lors d'une prochaine réunion du CMFP.

Enfin il a été précisé en séance que les LDG promotion et parcours seront actualisées en 2026.

Prochaines étapes :

Afin d'alimenter le 2nd groupe de travail, les organisations syndicales peuvent transmettre leur contribution (FO reçue).

03/11 après-midi : deuxième réunion pour échanger sur les propositions de modifications des LDG ;

Début décembre : 3^{ème} réunion.